

Compte-rendu du séminaire sur l'observation responsable des cétacés à La Réunion

Mardi 21 janvier 2025, de 8h30 à 18h00 - Hôtel le Boucan Canot

Objectif du séminaire : Regrouper tous les acteurs liés à l'activité d'observation des cétacés, les transporteurs de passagers, les clubs de plongées, les loueurs de bateaux et les institutions pour construire ensemble des pistes de réflexion pour un encadrement renforcé de l'activité dès la saison 2025 mais aussi sur le long-terme.

Séminaire du 21/01/2025 sur l'Observation responsable des cétacés à La Réunion

Programme

Horaire	Intervention	Intervenants	Format
8h30	ACCUEIL (petit déjeuner, émargement)		
9h00	Discours d'accueil	CEDTM	
9h05 – 9h25	Écologie des mammifères marins à La Réunion (état des connaissances, menaces)	GLOBICE	Présentation
9h30 – 9h50	Enjeux environnementaux de l'observation des cétacés	CEDTM	Présentation
9h50 – 10h05	Enjeux socio-économiques de l'observation des cétacés	Frédéric SANDRON – Directeur de recherche - IRD	Présentation (vidéo)
10h05 – 10h25	Bilan de l'observation des cétacés à La Réunion	CEDTM	Présentation
10h30 – 10h45	PAUSE		
10h45 – 11h00	Contexte réglementaire de la protection des cétacés au niveau national et international	DEAL	Présentation
11h00 – 11h15	Contexte réglementaire de la protection des cétacés à La Réunion	DMSOI	Présentation
11h15 – 11h20	Introduction du réseau SOMMOM (Suivi et encadrement de l'activité d'Observation des Mammifères Marins en Outre-Mer)	CEDTM	Présentation
11h20 – 11h35	Cas d'exemple : La Méditerranée	Préfecture maritime de la Méditerranée – Bureau de l'environnement marin	Visioconférence
11h35 – 11h45	Cas d'exemple : L'évolution de la réglementation en Polynésie française	CEDTM	Présentation
11h45 – 12h00	Cas d'exemple : L'évolution de la réglementation en Nouvelle-Calédonie	Patrice PLICHON et Tyffen READ - Direction du Développement Durable des Territoires	Présentation (vidéo)
12h00 – 13h30	PAUSE DÉJEUNER		
13h30 - 14h30	Partagez votre vision d'un whale-watching idéal pour La Réunion	Tous les participants (Divisés en sous-groupes)	Atelier 1
	La sécurité nautique dans l'activité du whale-watching		Atelier 2
	Comment voyez-vous la formation des usagers de la mer ?		Atelier 3
14h30 – 15h15	Restitution des 3 ateliers		
15h15 – 15h30	PAUSE		
15h30 – 16h30	Quels outils pourraient être mis en place afin d'arriver à une activité écoresponsable ?	Tous les participants	Atelier 4
16h30 – 17h15	Restitution de l'atelier 4		
17h15 – 17h30	Clôture du séminaire		
18h00	Cocktail		

Programme :

8h30 : Accueil – Émargement – Petit déjeuner (Feuilles d'émargement en **Annexe 1**)

9h00 : Présentations sur différentes thématiques. Un lien de téléchargement regroupant toutes les présentations est joint en complément de ce compte-rendu.

1. État des connaissances sur les cétacés à La Réunion et vulnérabilité des populations.

Violaine Dulau, directrice de **GLOBICE** Réunion et chercheuse associée à l'Université de La Réunion

- Présentation de l'association et du consortium IndoCet
- Présentation des espèces protégées observées à La Réunion et leur statuts de conservation
- Focus sur le grand dauphin de l'Indo-Pacifique et les menaces
- Focus sur le dauphin long-bec et les menaces
- Focus sur la baleine à bosse, les différents groupes rencontrés, le cycle de reproduction, la migration, les mères/baleineaux et leurs besoins, les menaces

À RETENIR

- Les cétacés sont des espèces protégées avec un faible taux de reproduction. Ces animaux sont vulnérables aux interactions avec les activités humaines.
- Les grands dauphins de l'Indo-Pacifique (*T. aduncus*) sont vulnérables, car à La Réunion ils représentent une petite population isolée génétiquement.
- Les dauphins long-bec sont également vulnérables, car la population est très sélective en termes d'habitat de repos (50 m de fond, sable clair et pente faible), c'est pour cela qu'on les retrouve essentiellement au large de Saint-Gilles là où se concentre l'activité humaine. Ils n'ont pas d'habitat alternatif possible à La Réunion.
- Les baleines à bosse, surtout les mères-baleineaux sont vulnérables, car les mères passent 35 à 50 % de leur temps au repos ou en activité peu coûteuses en énergie. Réduction de 40 % des dépenses énergétiques en phase de repos. Le besoin de repos de la mère est augmenté pour la croissance du baleineau et lorsque le baleineau devient plus actif et curieux de son environnement. Une dernière étude a montré que la mère perd près de 100 kg/jour tandis que le baleineau lui peut prendre jusqu'à 70 kg/jour.

2. Les enjeux environnementaux liés à l'activité de Whale-Watching

Charline Fisseau, Chargée de mission scientifique de l'équipe Quiétude du **CEDTM**

- Comment définir un impact sur l'environnement ?
- Les impacts du Whale-Watching : tour d'horizon sur les effets à court terme (collision, nuisance sonore, altération du comportement, les facteurs connus à l'origine de ces modifications, les effets non visibles) et les effets à long terme. Quelles connaissances à La Réunion sur les baleines et les dauphins ?

À RETENIR

- Il existe de nombreuses études depuis les années 1990 sur les effets à court termes que peut avoir l'activité d'observation sur les cétacés. À La Réunion : 3 études ont été menées par l'équipe Quiétude du CEDTM depuis 2020, dont deux sur les réponses comportementales des baleines à bosse durant l'activité d'observation depuis un navire et en mise à l'eau, et une sur les dauphins long-bec publiée en 2022. Cette dernière montre qu'à partir de 4 bateaux sur zone, il y a plus de 50 % de probabilité que les dauphins montrent un dérangement et adoptent une stratégie d'évitement des embarcations.
- Les effets à long terme sont plus difficiles à étudier. Un cas en Nouvelle Zélande a montré une diminution de la population pouvant être liée à une augmentation de l'activité de Whale-Watching.
- Le taux d'exposition des effets à court terme c'est-à-dire la fréquence à laquelle les individus ou populations sont exposés à l'activité humaine est importante et essentielle à prendre en compte pour prévenir les effets à long terme.
- Les réponses pour limiter les impacts du Whale-Watching sont donc de limiter les effets à court terme, agir sur le taux d'exposition, et améliorer l'impact positif à travers la sensibilisation et l'éducation des observateurs.

3. IRD : Les enjeux socio-économique du Whale-Watching à La Réunion

Frédéric Sandron, Directeur de recherche à l'IRD (Vidéo pré-enregistrée)

- Présentation de l'IRD et de Frédéric Sandron
- Les différents travaux sur les aspects socio-économiques du Whale-Watching à La Réunion
- État des lieux et présentation de l'étude de Justine Dubois sur l'aspect socio-économique de l'activité à La Réunion, réalisée de février à août 2024
- Quel est l'utilité de ces études ?
- Pistes de réflexion pour récolter des données fiables concernant cette activité

À RETENIR

- Le Whale-Watching est une activité en pleine structuration, qui doit s'adapter à son environnement et à son développement. Développement de l'activité en termes de nombre de structures, de type d'acteurs concernés et d'offres proposées.
- Le Whale-Watching, activité non reconnue, fait souvent partie d'une combinaison d'autres activités reconnues (notion de « bundling »).
- Il existe une réelle difficulté de récolter des données homogènes, fiables et robustes. Les données récoltées lors de l'étude de Justine Dubois, sont à recontextualisées car elles ont été récoltées selon le bon vouloir des opérateurs, il n'y avait aucune obligation de transmettre ce type de données.
- Le chiffre d'affaires de l'activité de Whale-Watching à La Réunion est estimé à 8 millions d'euros en 2023. Un chiffre qui est à prendre avec précaution au regard des données non-standardisées, et des estimations qui ont dû être faites pour combler le manque de données.

- Pour récolter des données plus fiables, plus systématiques et plus utiles que celles récoltées jusqu'à maintenant, une institution clairement identifiée et pérenne faisant consensus devrait être identifiée pour porter ce travail, avec la volonté des acteurs de la filière de faire progresser la connaissance de ses capacités économiques et de ses potentiels développements. La mise en place d'un observatoire avec un dispositif de récolte des données pluriannuelle serait pertinent.

4. Bilan de l'activité d'observation des cétacés à La Réunion

Jonathan Cotto, Chargé de mission opérationnel de l'équipe Quiétude du CEDTM

- Évolution de l'activité d'observation des cétacés à La Réunion (2000-2024)
- Bilan de l'activité sur les baleines à bosse (2017-2024)
- Bilan de l'activité sur les dauphins (2017-2024)

À RETENIR

- Le problème lié à l'activité d'observation des cétacés est aujourd'hui quantitatif, avec des bateaux trop nombreux sur le plan d'eau, réalisant parfois plusieurs rotations par jour (jusqu'à 6 pour certains). Il y a en effet au moins 115 bateaux recensés (structures professionnelles et associatives) entre Saint-Leu et Le Port qui pratiquent l'activité d'observations de cétacés, sans compter les bateaux de plaisanciers. Ces sorties sont régulièrement regroupées sur le sec de Saint-Gilles, une zone très restreinte d'environ 50 km².
- La Réunion est en pleine phase de confrontation, il y a trop de structures proposant l'activité et trop de monde voulant aller au plus près des animaux.
- Cet aspect est amplifié par la communication sur les réseaux sociaux qui est loin de la réalité du terrain et qui montre des images qui souvent ne respectent pas la réglementation.
- Il faut donc travailler sur l'aspect quantitatif en continuant d'améliorer l'aspect qualitatif, c'est-à-dire limiter les effets à court terme via l'amélioration de nos pratiques.
- Amélioration des comportements jusqu'en 2023, mais pas en 2024 à cause du nombre trop important de bateaux sur le plan d'eau. Des mauvaises habitudes sont encore observées quotidiennement.
- Depuis 2020, nous constatons une réelle augmentation de la mise à l'eau avec une diversification des acteurs proposant cette activité.
- Les groupes mère/baleineaux sont les plus visés pendant la saison des baleine à bosse et restent les plus vulnérables face à l'activité humaine.
- L'activité d'observation des dauphins : Un report de l'activité sur les dauphins depuis 2020, année de faible fréquentation des baleines à bosse. Depuis, c'est une activité bien ancrée et en plein développement durant toute l'année, même pendant les saisons où le nombre de baleines présent près de nos côtes est important.

5. Contexte de la réglementation nationale pour l'approche et l'observation des cétacés

Lorène Lavabre, Chargée de mission espèces marines à la **DEAL**

À RETENIR

- Rappel des aspects généraux de la réglementation nationale concernant l'approche et l'observation des cétacés, espèces protégées.
- Les engagements internationaux et régionaux, les appuis aux politiques publiques et la réglementation nationale (espèces protégées et aires marines protégées).
- Rappel sur la réglementation dans la RNMR, interdiction d'approche à moins de 100 m, notion de dérangement plus restrictif que la perturbation intentionnelle. Pour exercer l'activité dans la RNMR il faut une dérogation.

6. Contexte de la réglementation locale pour l'approche et l'observation des cétacés

Lucas Leperlier, Chef de service des activités maritimes et du contrôle - **DMSOI**

À RETENIR

- Rappel sur l'évolution de la réglementation à La Réunion (Charte d'approche, extension de la charte aux dauphins et aux tortues marines, arrêté préfectoral et révisions de l'arrêté).
- Les différentes dispositions de l'arrêté actuel.

7. Présentation du réseau SOMMOM (Suivi et encadrement des activités d'Observation des mammifères Marins en Outre-Mer)

Charline Fisseau, Chargée de mission scientifique de l'équipe Quiétude du **CEDTM**

- Présentation du réseau
- Actions mises en place et continuité du réseau depuis 2023

À RETENIR

- Réseau initié en 2019 par l'équipe Quiétude, soutenu par de nombreux partenaires d'autres territoires d'outre-mer, projet financé par l'ex Office français de la Biodiversité (OFB)
- Ce projet a permis de faciliter les échanges entre les territoires sur lesquels l'activité de Whale-Watching se pratique, de faire un état des lieux et de réfléchir à des stratégies communes d'encadrement en prenant en compte les spécificités de chaque territoire via un séminaire en 2021.
- En 2023, reprise du réseau par une co-animation CEDTM et Sanctuaire Agoa (Aire Marine Protégée dédiée aux mammifères marins dans les Antilles françaises), réalisation d'un état des lieux de l'évolution de l'activité de chaque territoire. Des échanges sont en cours afin de promouvoir un encadrement effectif du Whale-Watching au niveau national.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les présentations de la Nouvelle-Calédonie et de la Méditerranée

8. Présentation de l'activité de Whale-Watching en province Sud de la Nouvelle-Calédonie

Patrice Plichon, Chef du bureau Sud des gardes natures & Tyffen Read, Responsable des gardes natures de la province Sud – **Direction du Développement Durable des Territoires** (Vidéo pré-enregistrée)

- Présentation des gardes natures en province Sud et leurs missions
- Présentation du Whale-Watching dans la province Sud de la Nouvelle-Calédonie
- Études scientifiques en NC
- Moyens déployés par la province Sud pour contrôler et réguler l'activité

À RETENIR

- Contexte différent : Zone de présence des baleines éloignées et très étendue, la mise à l'eau est non-autorisée.
- Encadrement stricte de l'activité : L'observation des groupes mères-baleineaux est interdite.
- Il existe une formation unique pour tous les opérateurs qui n'est pas obligatoire, tous les acteurs sont pourtant présents. Renouvellement chaque année.
- Il existe un manque de reconnaissance de l'activité qui serait important de mettre en place.
- Des dérogations pour l'observation mères-baleineaux pourrait être accordées à l'avenir. Il est possible d'assouplir la réglementation si tout est bien respecté par l'ensemble des acteurs.
- Ce territoire a 20 ans de recul dans la gestion de l'activité.

9. Contexte local en Méditerranée et échange avec les acteurs de La Réunion sur les différences et les interdictions

Pierre-Luc Lecompte, Chef du pôle « protection et aménagement durable de l'espace marin » - **Préfecture Maritime de la Méditerranée** (Visioconférence)

À RETENIR

- Auparavant des prestations de nage avec les dauphins étaient proposées avec de la recherche par drone. Depuis 2021, avec la révision de l'arrêté ministériel de 2011, il est interdit d'approcher à moins de 100 m des cétacés dans les aires marines protégées. Il est donc interdit d'effectuer de la mise à l'eau dans le Sanctuaire Pelagos de la Méditerranée.
- Le préfet maritime de Méditerranée a pris un arrêté en 2023 interdisant les manifestations nautiques dans les aires marines protégées dont la vocation est la protection des mammifères marins dans l'ensemble des eaux territoriales françaises de Méditerranée.

Modification faite sur le programme initialement prévu :

Nous avons prévu une présentation pré-enregistrée sur l'évolution de la réglementation en Polynésie Française avec une intervention de la direction de l'environnement. Cet exemple aurait apporté une plus-value au séminaire sur le contexte de l'encadrement de l'activité en Polynésie Française qui est un territoire avec les mêmes problématiques que la Réunion (mise à l'eau autorisée, augmentation du nombre de bateaux sur le plan d'eau pratiquant l'activité). Cependant, nous avons eu un retour trop tardif afin de pouvoir intégrer une intervention de leur part au séminaire.

Les conseils envoyés de la part de Fanny Martre de la cellule biodiversité de la direction de l'environnement sont d'établir un quota d'autorisation ou un moyen de refuser et de sélectionner dès le départ.

Ce n'était pas prévu initialement en Polynésie Française et le territoire s'est retrouvé avec trop de prestataires sur certaines îles. Des quotas sont actuellement sur le point d'être mis en place ainsi que des critères de sélection pour la prochaine saison afin de diminuer la pression. La formation est également devenue obligatoire pour avoir que des prestataires avertis sur l'eau.

Une intervention de Mr MALIZARD, Sous-Préfet de Saint-Paul a été ajoutée au programme en fin de journée. Mr MALIZARD a également participé à l'atelier 2 sur la sécurité de l'activité du Whale Watching ainsi qu'à l'atelier 4 sur les outils qui pourraient être mis en place afin d'arriver à une activité écoresponsable.

Les 3 premiers ateliers se sont déroulés simultanément. Une feuille d'émargement a été remplie à chaque atelier (**Annexe 2**).

Atelier 1 : Quelle est votre vision idéale du Whale Watching ?

L'atelier 1 s'est déroulé en deux parties, une première sur la vision actuelle de l'activité et une deuxième sur la vision idéale de l'activité. Les participants ont noté deux idées par question qu'ils ont exposées au tableau, puis la plupart des idées ont été discutées. Nous avons manqué de temps afin de décortiquer chaque idée, ce qui a été le point faible de cet atelier.

Concernant la première question « **Quelle vision avez-vous aujourd'hui de cette activité ?** » les mots ressortis sont les suivants :

Saturation, compliqué, bordel, trop d'acteurs, surpeuplé, mesurette, tournant (espoir), business, anarchique, mauvaise communication (VHF, cris, « c'est la baleine »), grande chance, émerveillement, perte en qualité, fade, vive 2018 (bon équilibre en 2018), étude du comportement animal, réglementée, image touristique, connaissance (apporté de la connaissance et en récupérer), (connexion milieu marin essentielle, accès des réunionnais à leur patrimoine).



Atelier 1 - Crédit photo : Tom D. Photographie

L'activité aujourd'hui, c'est :

- Une activité saturée, surpeuplée (avec trop d'acteurs), anarchique, avec une mauvaise communication sur le plan d'eau ;
- Une activité réglementée, en plein tournant ;
- Une activité qui était mieux équilibrée en 2018 ;

Mais aussi, **sur une note plus positive**, l'activité aujourd'hui c'est également :

- Une activité qui est une grande chance, source d'émerveillement ;
- Une activité en lien avec la connaissance (apprendre et transmettre), notamment sur le comportement animal.

Concernant la deuxième question « **Quelle serait votre vision idéale de l'activité ?** » les mots ressortis ont donné les réflexions suivantes :

L'activité idéale, ce serait :

- Une activité qui respecte les cétacés et, plus largement les usagers de la mer ;
- Une activité avec un nombre réduit de bateaux sur le plan d'eau (quotas, licences?) ;
- Une activité avec un nombre réduit de rotations en mer ;

- Une activité qui soit reconnue économiquement, en filière économique mais aussi dans la gouvernance de l'économie bleue ;
- Une activité qui continue à avoir accès à des formations professionnelles et participants, volontaires et/ou obligatoires ;
- Une activité avec de la mise à l'eau ;
- Une activité consciente de cette chance de pouvoir être pratiquée dans ces conditions exceptionnelles, d'avoir accès à un patrimoine exceptionnel, de la sensibilité des animaux.

NB : Opérateurs de Méditerranée : comment eux communiquer ? (Notion de démarketing / éviter le surtourisme)

NB : Arrêter les go-pro

Atelier 2 : Comment garantir la sécurité des pratiquants de l'activité de WW

Atelier portant sur la sécurité nautique, de l'activité, des biens et des personnes. Cette activité comporte des risques, lesquels sont-ils ?

- 1- Interaction baleine / humains (MAE)
- 2- Interaction nageur / navire
- 3- Interaction baleine / navire
- 4- Interaction navire / navire
- 5- Condition de mer



Atelier 2 - Crédit photo : Tom D. Photographie

Nous n'avons malheureusement pas eu le temps d'approfondir tous les sujets. La question posée était : **Qu'est ce qui représente un risque ?**

- **Concernant l'interaction baleine / humains (MAE)**

Le nombre de personnes à l'eau accompagnées par un professionnel, et aucunes formations obligatoires.

La condition physique des participants qui n'est pas toujours bonne.

Vérification préalable des aptitudes de chacun.

Le cas des baleines actives.

La formation des plaisanciers N2 et la formation OMEGA ne suffisent pas pour amener l'expérience et les connaissances nécessaires pour pratiquer correctement l'activité en autonomie de façon passive et en dérangeant le moins possible les animaux.

La formation des professionnels est-elle suffisante pour effectuer correctement cette activité.

Le problème avec le N2 et la MAE en autonomie pour les étrangers sont la connaissance de la réglementation et l'approche des cétacés comme cité précédemment, idem pour les skippers et moniteurs de plongée qui viennent de l'extérieur. Spécificités de l'activité et à La Réunion.

- **Concernant l'interaction nageur / navire**

Le principal problème concerne les mises à l'eau en présence de gros navire de transport de passagers. Cela arrive que des structures effectuent des MAE lorsque des navires font route dans la zone hors zone d'observation.

Souvent les gros navires ne voient pas les nageurs quand ils sont trop proches.

Un autre problème relevé est celui des MAE à 5 miles nautiques et plus de la côte vers le DCP du sec de Saint-Gilles au milieu des bateaux de pêche et des transporteurs de passagers, parfois dans une mer bien agitée.

- **Concernant l'interaction baleine / navire**

La vitesse est un facteur pouvant poser problème car on augmente le risque de collision avec les cétacés et les tortues marines et le bruit a un impact sur ces animaux surtout sur les dauphins.

Il faut maintenir une veille permanente en plus d'adapter sa vitesse même si cela reste une notion de navigation classique.

A la base le canal 74 a été mis en place pour améliorer la sécurité de la pratique pour éviter les collisions et le dérangement des animaux, mais aussi pour communiquer entre opérateurs pour s'organiser sur zone.

- Interaction entre navire / navire

Améliorer la bienveillance et la politesse à la VHF sur zone d'observation. Cela peut créer des tensions et amener à ne pas respecter la réglementation ce qui peut avoir des conséquences sur la sécurité.

- Conditions de mer

Les conditions de mer sont parfois trop agitées pour garantir la sécurité des pratiquants. Faut-il indiquer des conditions dans lesquelles la MAE est interdite ?

D'autres points ont été relevés lors de ces échanges :

- Tortues et limitation de la vitesse à 10 nœuds jusqu'à 2 MN de la côte.
- Pas d'accidents baleine / nageur déclarés mais il y en a eu.
- Mettre en place une charte courtoisie / politesse sur le plan d'eau.
- Nombre de navires / sorties / rotations.

Atelier 3 : Formation – Comment voyez-vous la formation des usagers de la mer ?

L'atelier 3 avait pour vocation de faire un état des lieux des différentes formations proposées à La Réunion en essayant de déterminer leurs limites respectives.



Atelier 3 - Crédit photo : Tom D. Photographie

Avant cela, un l'outil participatif Mentimeter a été utilisé pour récolter les avis et besoins des participants (13 participants).

La première question était « **Vous sentez-vous suffisamment formés pour pratiquer une activité respectueuse des cétacés ou pour la contrôler ?** ». Les résultats sont présentés par ordre de vote :

- Je pense avoir beaucoup de connaissances mais souhaite être informé des nouveautés **9/13**
- J'ai des connaissances basiques **3/13**
- Les cétacés n'ont aucun secret pour moi **2/13**
- Pas du tout **0/13**

La deuxième question était « **Quels sont vos objectifs en participant à une formation sur les cétacés (connaissances, retour d'expérience, mieux sensibiliser etc...)** ? » Les différentes propositions sont les suivantes :

- Transmettre ;
- Sensibiliser, protéger, connaissances ;
- Toujours s'informer sur les nouvelles recherches scientifiques sur les cétacés ;
- Partage de bonnes pratiques, connaissances scientifiques actualisées ;
- Avoir une uniformité dans un contenu, sensibilisation, respect de l'animal ;
- Obtenir des informations sur les avancées scientifiques et modification de réglementation ;
- Mieux encadrer les mises à l'eau (sécurité), mieux animer les sorties. Rendre les mises à l'eau plus protocolaires et uniformiser l'activité ;
- Plus sur les comportements des animaux et retour d'expérience entre professionnels pour un meilleur comportement dans l'eau ;
- Connaître les règles et la réglementation, connaître les comportements des cétacés pour pouvoir réagir en fonction (dérangement...). En apprendre plus sur les différentes espèces et anecdotes. ;
- Améliorer mes connaissances, connaître les bons outils de formation ;
- Un état des lieux de la pratique, dernières données scientifiques, données réglementaires, et en fonction de tout cela réfléchir collectivement pour construire une offre durable sur tous les plans ;
- Être plus performant et respectueux sur les animations de sorties cétacés et responsabiliser les participants ;
- Biologie, comportement, dangers des cétacés, réglementation, approche, sensibilisation du public. Plus de connaissances transmissibles et transposables, sciences participatives.

À la question « **À quelle fréquence pensez-vous qu'un recyclage serait pertinent ?** », les participants ont voté :

- Tous les ans **6/13**
- Tous les deux ans **4/13**
- Tous les 3 à 5 ans **3/13**

Suite à l'utilisation de l'outil participatif Mentimeter, il a été demandé aux participants de se diviser en 5 groupes afin de travailler sur les différentes formations existantes ou en cours de création à La Réunion.

Chaque groupe devait prendre connaissance de la formation choisie, déterminer les avantages et les inconvénients de cette formation ainsi que ses limites.

Les différentes formations que l'on peut trouver à La Réunion sont :

- Formation GLOBICE
- Formation OMEGA
- Formation Duocéan
- Formation FFESSM « Cétarando »
- Formation « Cétaguide »

Les différents constats :

- Les formats de ces formations sont tous différents ;
- Certaines sont certifiantes ou en cours de certification, tandis que d'autres délivrent seulement des attestations ;
- Les contenus et le public visé sont différents ;
- Certaines formations ont développées des modules sur d'autres animaux que les cétacés (oiseaux marins, requins, tortues marines...) ;
- Il manque dans l'ensemble des formations un module sur la gestion des attentes des clients et comment mieux communiquer pour que ces attentes soient plus réalistes ;
- Une mise en situation sur le terrain avec des cas d'exemples concrets des différentes situations rencontrées semble indispensable que ce soit pour les capitaines/chefs de bord ou pour les encadrants de mise à l'eau.

Ce qui a été le plus relevé par les participants en terme d'attente des opérateurs concernant la formation reste la gestion des attentes des clients et une mise en pratique afin de réduire la pression et déranger le moins possible les animaux.

Atelier 4 : Retour sur les 3 premiers ateliers – Quels outils pourraient être mis en place afin d'arriver à une activité écoresponsable ?

Nous avons décidé de dédier plus de temps pour l'atelier 4 afin que tout le monde puisse s'exprimer, étant l'atelier qui allait susciter le plus d'échanges. Pour cet atelier, nous avons utilisé l'outil participatif « Mentimeter » afin de récolter les avis et attentes de tous les participants, et surtout de ceux qui osent moins prendre la parole. **Nous vous avons indiqué ci-dessous les réponses de chaque sondage.**



Atelier 4 - Crédit photo : Tom D. Photographie

L'atelier s'est déroulé comme suit :

Une première question a été posée afin de classer les priorités de la mise à jour de la réglementation avec les choix suivants :

« Mieux garantir le non-dérangement des mammifères marins »

« Faciliter la caractérisation des infractions à la réglementation »

« Assurer la sécurité des pratiquants »

« Mieux gérer les co-usages de la mer »

« S'assurer de la compétence et de la bonne formation des professionnels et pratiquants »

L'option « Mieux garantir le non-dérangement des mammifères marins » est arrivée comme priorité numéro une pour la plupart des participants.

Ensuite, des options de solutions ont été proposées pour chaque priorité et il était demandé aux participants de noter ces priorités afin d'obtenir un classement entre 0 et 3, 3 étant la meilleure note. A chaque fin de vote il était demandé également aux participants s'ils auraient voulu voir d'autres propositions apparaître dans l'outil participatif.

Pour la partie « **Mieux garantir le non-dérangement des mammifères marins** » 7 propositions ont été faites. Par ordre de vote des participants, les propositions sont les suivantes :

- Diminution du nombre de navires sur le plan d'eau **2,7/3**
- Limiter le nombre de rotations par structure **2,7/3**
- Diminution du nombre de navires en observation simultanées **2,6/3**
- Restriction des observations sur mères/baleineaux **2,1/3**
- Augmentation de la période de quiétude **2,1/3**
- Ne pas communiquer la position des cétacés **2,1/3**
- Meilleur encadrement de la mise à l'eau **2/3**

D'après les résultats, nous pouvons en déduire qu'aucune de ces restrictions ne semble non prioritaire ou à ne pas mettre en place pour mieux garantir le non-dérangement des cétacés.

En complément et réaction aux propositions données, d'autres pistes ont été évoquées par certains participants :

- Restrictions sur les mises à l'eau ;
- Formation ;
- Gestion de la clientèle ;
- Ne pas autoriser les touristes (qui ne connaissent pas la réglementation et ne savent pas forcément approcher les animaux comme il faut) à louer des bateaux pour observer les cétacés ;
- Durée minimale de sortie ;
- Diminution du nombre de personnes à l'eau ;
- Arrêter les MAE préalables, ça n'est pas le jour J que l'on apprend à être à l'aise dans le bleu.

Pour la partie « **Faciliter la caractérisation des infractions à la réglementation** » 4 propositions ont été faites. Par ordre de vote des participants, les propositions sont les suivantes :

- Mettre en place un système de contrôle des brigades en civil **2,6/3**
- Mettre en place des fanions pour identifier les professionnels et plaisanciers **2,2/3**
- Mise en place d'une ouverture et d'une fermeture de saison Whale Watching « baleine » **1,9/3**

- Définition de zones précises dans lesquelles une réglementation différente est mise en place **1,8/3**

D'après les résultats, l'idée de mettre en place des contrôles des brigades en civil fait consensus.

En complément et réaction aux propositions données, d'autres pistes ont été évoquées par certains participants :

- Meilleure coordination des unités de contrôles et de la brigade Quiétude ;
- Plus de contrôle et plus de monde sur l'eau pour contrôler ;
- Agrément en début de saison avec AOT ;
- Horaires de sortie adaptées ;
- Mise en place de bénévoles Quiétude ;
- Cas d'exemple Nouvelle-Calédonie qui ont 20 agents assermentés, financés à moitié par la formation ;
- Sensibiliser le parquet même s'ils sont intéressés par le sujet ;
- Embarquer des unités de contrôles sur les bateaux de professionnels ;
- Caractériser les infractions avant la sortie → contrôler les activités non-déclarées ;
- Mettre en place une vigie au-dessus du cap Champagne et combiner avec des brigades en mer ;
- Mettre en place une formation commune obligatoire et co-construite ;
- Auto-responsabilisation de formation des équipes par les gérants de structure ;
- Limiter le nombre de bateaux sur le plan d'eau en mettant en place un cahier des charges avec des critères bien précis ;
- Pourquoi renforcer la caractérisation des infractions ? Si l'on met en place des agréments sur des critères spécifiques et qu'on les retire en cas d'infraction cela sera sûrement plus efficace ;
- Doubler l'effectif de l'équipe Quiétude.

Pour la partie « **Assurer la sécurité des pratiquants** » 4 propositions ont été faites. Par ordre de vote des participants, les propositions sont les suivantes :

- Diplôme de marin pour les skippers de structures professionnelles **2,3/3**
- Réhaussement de l'âge de pratique de la mise à l'eau (aujourd'hui 8 ans) **2,2/3**
- Interdiction de la mise à l'eau à compter d'un certain état de la mer **2,1/3**
- Même armement des navires **1,9/3**

En complément et réaction aux propositions données, d'autres pistes ont été évoquées par certains participants :

- Mettre en place des agréments spécifiques ;

- Types de navire ex : catamarans non-adaptés pour la MAE ;
- S'assurer que les pratiquants soient à l'aise dans le bleu pendant la MAE préalable ;
- S'assurer que les pratiquants aient un diplôme de natation.

Pour la partie « **Mieux gérer les co-usages de la mer** » 4 propositions ont été faites, Par ordre de vote des participants, les propositions sont les suivantes :

- Mise en place de licences sur le long terme **36/42**
- Mettre en place des fanions pour identifier les professionnels et le type d'activité **27/42**
- Distinction des périodes d'activités des professionnels de la mise à l'eau et du transport de passagers **9/42**
- Précision des règles de co-activité entre professionnels de la mise à l'eau et du transport de passagers **8/42**

D'après ces résultats, la mise en place de licences sur le long terme fait consensus et l'idée de mettre en place des fanions pour identifier les professionnels des plaisanciers et le type d'activité effectuée (observation depuis un navire ou mise à l'eau) est une nouvelle fois plutôt bien acceptée par les participants.

En complément et réaction aux propositions données, d'autres pistes ont été évoquées par certains participants :

- Organisme qui centralise les opérateurs, tarifs uniformes ;
- Notion de filière → Outil de gouvernance via un comité de pilotage ;
- Pas d'instance commune, tout est cloisonné par son champ de compétence ;
- Tourisme durable → Whale-Watching reconnaissance de l'activité ;
- Mise en place de sciences participatives → Effort de prospection important et meilleure gestion des attentes des clients ;
- Vision anthropocentré de l'activité → QUID du bien-être animal. Il faut être plus sincère et plus honnête. Les cétacés ne sont pas un porte-monnaie ;
- Réflexion sur que voulons-nous laisser à nos enfants et petits-enfants. Une sortie par jour avec moins de clients devrait suffire et être imposée afin de garantir une activité durable ;
- *Tursiops aduncus* → Espèce en danger à La Réunion. Certains décident donc d'eux même de ne pas les solliciter. La population est tellement réduite, qu'un décès peut avoir des conséquences dramatiques. On devrait interdire l'observation de cette espèce ;
- Il faut être raisonnable, la connexion des réunionnais avec leur nature sera toujours présente ;
- L'association citoyenne de Saint-Pierre insiste sur le fait de doubler les effectifs de la brigade Quiétude ;
- Le Sypral souligne le fait qu'il faudrait passer la seconde et avancer le calendrier décisionnel, il faudrait prendre des décisions maintenant.

Pour la partie « **S'assurer de la compétence et de la bonne formation des professionnels et pratiquants** » 4 propositions ont été faites. Par ordre de vote des participants, les propositions sont les suivantes :

- Formation spécifique obligatoire des moniteurs de randonnée subaquatique **2,6/3**
- Formation spécifique obligatoire des chefs de bord **2,3/3**
- Formation obligatoire des plaisanciers **1,9/3**

D'après ces résultats, nous pouvons en conclure que l'idée de renforcer les formations spécifiques à l'approche et à l'observation des cétacés quel que soit le public visé reste importante.

Clôture du séminaire avec l'intervention de Mr MALIZARD Philippe, Sous-Préfet de Saint-Paul.

Mr Philippe MALIZARD, sous-préfet de Saint-Paul a participé aux ateliers de l'après-midi et a fait une intervention pour clôturer le séminaire afin de rappeler les points critiques de l'activité d'observation des cétacés ainsi que sur la volonté de l'État d'agir sur l'encadrement renforcé de l'activité.

Une enquête de satisfaction a été distribuée à la fin du séminaire afin d'obtenir des retours sur le séminaire (**Annexe 3**)



Intervention de Mr MALIZARD Philippe - Crédit photo : Tom D. Photographie

Cocktail de clôture

Un cocktail de clôture a été organisé dans la partie jardin de l'hôtel le Boucan Canot, afin de pouvoir continuer certaines discussions évoquées durant la journée dans un moment plus convivial.



Cocktail de clôture - Crédit photo : Tom D. Photographie